

D'emblée, il a inscrit les nouvelles dispositions prises dans la durée, pas question de réactiver tous les mois ou deux mois, les préconisations prises dans le cadre de l'épidémie de coronavirus. Jean Leonetti a laissé à son adjoint, Jacques Gente, le soin de présenter ce qui était supprimé, ce qui était maintenu et les dispositions qui étaient renforcées ou créées.

Des Mesures renforcées ou nouvelles

Pour les SDF, les capacités d'accueil du site du Fort Carré sont réduites à 16 (14 hommes et 2 femmes) au lieu de 32 places habituellement. Depuis le 26 octobre, 8 places supplémentaires ont été mises à disposition dans la salle d'activité avec l'installation de 8 lits picots. Concernant la téléconsultation médicale des personnes âgées, elle est réactivée en partenariat avec le Groupe Hospitalier Sophia Antipolis. Le CCAS d'Antibes va mettre à disposition les outils nécessaires pour favoriser cette consultation avec un professionnel en capacité de « connecter » la personne âgée. Un effort particulier a été mis sur la livraison de repas à domicile, à la suite du succès de cette prestation lors du premier confinement, avec une augmentation de 50 % des demandes. À ce jour, 330 repas sont livrés quotidiennement sur le territoire communal mais nul doute que le seuil des 400 devrait être dépassé d'ici peu. En complément, une liste de commerçants effectuant des livraisons à domicile est disponible sur le site de la Ville. Cette prestation s'adresse aux personnes qui rencontrent des difficultés pour passer commande sur Internet. Dans le même temps, les assistantes sociales sont en lien permanent avec les associations caritatives qui assurent de l'aide alimentaire. Pour autant, la ville d'Antibes n'en oublie pas les aidants, très exposés en cette période. Le CCAS a prévu la mise en place d'une prestation gratuite de répit à domicile avec un Centre d'Accueil Thérapeutique libérant du temps pour ces aidants proches de l'épuisement. « Cette nouvelle modalité est donc maintenue jusqu'à la fin de l'année et sur le premier semestre 2021 ». Au total, « trois professionnels sont mobilisés pour répondre aux besoins des aidants », assure Jacques Gente. Mais ce COVID ne doit pas être une double peine pour les personnes âgées qui doivent pouvoir continuer à avoir des activités. Le CCAS va mettre en place une offre numérique d'animation afin de lutter contre l'inactivité des seniors et maintenir un lien avec les adhérents du service Animation (1200 personnes sur les 2800 adhérents). Celle-ci comprendra des activités autour de la santé, du sport, et du bien-être, séances animées gratuitement sur la chaîne YouTube du CCAS par les intervenants habituels des foyers d'animation. À ce jour, 304 personnes sont inscrites sur le registre des personnes fragiles et vulnérables et les appels vont s'intensifier tout comme les visites à domicile urgentes suite à des signalements. Partant du constat que la pandémie COVID 19 a entraîné une augmentation du nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté (1063 euros par mois), la commune d'Antibes Juan-les-Pins engage une réflexion destinée à la mise en œuvre d'une aide financière aux personnes impactées

(saisonniers, intérimaires, jeunes travailleurs, petits commerçants, privés d'activité et de revenus).

Des prestations maintenues...

À la résidence Autonomie Pasteur, les activités de la vie sociale ont été maintenues en petits groupes (sauf les activités physiques). Les sorties collectives et la prestation de restauration ont été interrompues. Les visites extérieures sont strictement encadrées afin que les résidents puissent continuer à recevoir leurs proches. Le Service de Soins Infirmiers A Domicile maintient son activité auprès des 100 patients âgés pris en charge. L'Équipe Spécialisée Alzheimer poursuit la mise en œuvre des séances de réhabilitation au domicile des patients accompagnés (environ 30 personnes) tout comme le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile auprès de 400 bénéficiaires. Quant au Centre d'Accueil Thérapeutique de Jour Alzheimer, il fonctionnera avec une capacité d'accueil réduite de 50%. Une vigilance particulière est apportée au respect des gestes barrières lors des activités (petits groupes constitués), de la prise des repas et pendant les transports. Ces derniers se font désormais en individuels. Les accès aux droits généraux que ce soit Santé, Aides sociales légales ou facultatives..., sont maintenus comme les permanences/visites à domicile des travailleurs sociaux, enquêteurs, et agents de la veille sociale.

Des services interrompus...

Les prestations de restauration proposées au sein de la Résidence Autonomie Pasteur et du Foyer-Club Fontonne ont été interrompues dès le jeudi 29 octobre au soir. Afin de compenser la fermeture des restaurants, les personnes concernées par cette prestation se sont vues proposer la mise en place de la prestation de portage de repas à domicile. Les différentes activités dispensées dans les foyers-clubs mais également les randonnées et les sorties, comme toutes les rencontres ou manifestations, ont été annulées. Les groupes de parole, formations des aidants, cafés des aidants, sorties, activités de sophrologie ont été suspendus. Le soutien psychologique, le répit à domicile et l'accueil en structure le samedi restent proposés aux aidants et à leurs proches.

En conclusion, Jean Leonetti a estimé que derrière la crise sanitaire qui s'installe pour durer, il y aura la crise économique et sociale très sévère. « Il faut en avoir conscience et s'habituer à vivre avec ce virus ».

Pascal Gaymard

[Signaler un abus](#)

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)